

MUNICIPALITE DE
SAINTE-ANNE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 530-2018

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 530-2018 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS ACQUIS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 436-2009;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté, par résolution à sa séance extraordinaire du 12 novembre 2018, un premier projet de règlement n° 530-2018 modifiant le règlement de zonage n° 436-2009;

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 3 décembre 2018, à compter de 19 h**, à la salle du conseil au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel;

QUE l'objet du règlement n° 530-2018 est de modifier l'article 245 du règlement de zonage n° 436-2009 concernant les droits acquis à l'égard d'une construction dérogatoire;

QUE l'objet du règlement n° 530-2018 est de modifier également l'article 247 du règlement de zonage n° 436-2009 concernant l'extinction des droits acquis relatifs à une construction;

QUE pour ces modifications toutes les zones de la municipalité sont concernées;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou tout autre membre désigné par le Conseil) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet;

QUE le premier projet de règlement n° 530-2018 modifiant les dispositions relatives aux droits acquis du règlement de zonage n° 436-2009 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au secrétariat municipal, 1685, chemin du Chenal-du-Moine durant les heures normales d'ouverture;

FAIT et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 13^e jour de novembre 2018.

Maxime Dauplaise, M.P.A., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier